

## Délibération n° 03 - 10 - 2025

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

**Présents** : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam MAHY-ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Régine PAQUIN.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

**Excusés** : Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ, Monsieur Hubert LAMBINET et Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 1  
Suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 10 octobre 2025  
Date d'affichage : 17 OCT. 2025

### Tarifs des concessions de cimetière

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières communaux,*

*Vu la nécessité pour la commune d'acquiescer de nouvelles cavurnes afin de répondre à la demande croissante des administrés,*

*Considérant que les prix actuellement appliqués pour les concessions de cavurnes sont inférieurs au coût réel d'acquisition et en dessous des prix pratiqués dans les communes environnantes,*

*Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions cavurnes afin d'assurer une gestion équilibrée et équitable du cimetière communal,*

*Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,*

## Le Conseil Municipal,

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, les tarifs des concessions du cimetière communal, comme suit :

- emplacement trentenaire, en pleine terre ou avec caveau : **190 €**
- emplacement trentenaire, pour une case de 2 places, dans le columbarium : **800 €**
- emplacement d'une plaque pour inscription sur colonne du souvenir : **117 €**
- emplacement trentenaire dans une cavurne carrée en granit rose poli avec réceptacle en polymère, pouvant contenir 4 urnes : **800 €**
- emplacement trentenaire dans une cavurne épure en granit rose et noir poli avec réceptacle en polymère, pouvant contenir 4 urnes : **1 800 €**
- plaque pour inscription 7x28cm, en granit noir poli, vierge de toute gravure, pour cavurne et case de columbarium : **70 €**.

**PRÉCISE** que les tarifs précédemment en vigueur sont abrogés à compter de la date d'application de la présente délibération.

**AJOUTE** que ces nouveaux tarifs resteront applicables jusqu'à modification par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée sur le site internet de la commune et communiquée aux administrés concernés.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARZQ,

Marie-Annick PIERQUIN.